

eaux du lac Champlain et du fleuve St. Laurent, est lu pour la troisième fois et passé. Un bill grossoyé, pour autoriser Joseph Clovis Belanger, écuyer, et autres, à construire un pont de péages sur la rivière Etchemin, dans la paroisse St. Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer le dit Joseph Clovis Belanger et autres, sous le nom de "La compagnie du pont St. Anselme," et pour d'autres fins y mentionnées, est lu pour la troisième fois et passé. L'hon. M. Boulton introduit un bill pour établir un recours contre les corporations municipales pour pertes par destruction de propriétés par les émeutes et les tumultes. Sur motion de M. Blake, la chambre se forme en comité pour considérer "si" un expédient d'amender l'acte pour pourvoir à la distribution des exemplaires imprimés des lois, — et sur les réges de cette chambre relativement à l'introduction de bills privés, et passe les résolutions suivantes qui sont rapportées et adoptées : — 1. Résolu. — Qu'afin de diminuer les frais considérables d'impression et de distribution des statuts provinciaux, il est expédient qu'il n'y ait que les statuts publics d'un intérêt général qui soient imprimés et distribués aux frais de la province, jusqu'à concurrence du nombre maintenant voulu par la loi, et que le titre seulement des autres actes sera ainsi imprimé et publié; et qu'il n'y aura que les actes qui s'appliquent à toute la province, ou à tout le Haut ou le Bas-Canada, qui seront considérés être des actes publics d'un intérêt général. — 2. Résolu. — Qu'il est expédient, que les actes locaux, qui sans être des actes d'une nature privée ou personnelle, affectent néanmoins quelque localité en général; seront imprimés aux frais de la province, mais seulement en nombre suffisant pour en faire la distribution aux juges et aux députés publics de la législature et du gouvernement, et aux fonctionnaires des localités spécialement affectées par les dits actes, qui ont droit de recevoir des exemplaires des statuts, et on alloue 3. Résolu. — Qu'il est expédient que les actes d'une nature privée ou personnelle qui sont passés après la présente session, soient imprimés par l'imprimeur de la reine, etc., aux frais des parties qui les obtiendront, lesquelles fourniront à leurs propres frais cent cinquante exemplaires des dits actes au gouvernement provincial; mais que les actes de cette nature n'aient pas besoin d'être ainsi imprimés en langue française, s'ils ont rapport au Haut-Canada seulement. — 4. Résolu. — Qu'il est expédient d'amender les réglemens de cette chambre de manière qu'aucun bill d'une nature privée ou personnelle ne soit lu pour la troisième fois dans aucune session avant la présente, avant que les parties intéressées n'aient remis au greffier un certificat de l'imprimeur de la reine, déclarant que le coût de l'impression de cent cinquante copies de l'acte pour l'usage de gouvernement lui a été donné ou payé. 5. Résolu. — Qu'il est expédient que cette partie de la loi pour la distribution des statuts qui est incompatible avec les présentes résolutions, soit rayée. M. Blake introduit alors un bill pour amender la loi relative à l'impression et distribution des statuts provinciaux; lequel est lu deux fois, et ordonné de passer en comité. La chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et y fait des amendemens dont il est fait rapport, et qui, sont agréés et ordonné de passer pour que le bill soit lu et passé. M. Thomson fait rapport de la résolution suivante, qui a été passée en comité, hier, et qui est agréée par la chambre. — Résolu. — Qu'il est expédient d'amender les articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

LA POSITION.

Dans notre dernière feuille, nous avons fait voir que le parti tory est partagé en deux. La partie la plus modérée essaie de se tirer le mieux possible du mauvais pas où elle est engagée par ses menaces et les outrages commis en cette ville. La seconde est la partie turbulente, celle qui n'a rien, et qui peut tout gagner à un changement. Les individus, qui composent cette dernière partie, sont les membres les plus actifs et les plus avancés de cette fameuse Ligue, qui doit éclipser celle du temps du bon Henri IV ! Ils avouent par leurs journaux qu'ils ont des secrets à garder, et par conséquent qu'ils machinent quelque chose. On dit qu'ils se rassemblent dans leurs différents lieux de rendez-vous, plusieurs fois chaque semaine, et qu'ils se préparent à frapper quelque grand coup. Nous ne pouvons affirmer qu'il en soit ainsi; mais nous savons que la prudence nous enseigne d'être sur nos gardes et de ne pas attendre au moment du danger imminent pour prendre les mesures nécessaires à la sûreté publique. Nous ne doutons pas que les autorités établies ne soient parfaitement au courant de tout ce qui se passe et se complote; et nous sommes certain que, le jour où il sera besoin de mesures extrêmes pour sauvegarder la liberté du citoyen et les intérêts du pays, on trouvera le gouvernement prêt à agir avec vigueur et appuyé de la grande masse des citoyens.

Le parti tory n'est pas le seul, qui crie bien fort et qui semble chercher un autre ordre de choses que celui qui existe dans le moment. Il y a encore le parti des indépendants ou papineantistes. Leur but est de renverser le ministère actuel, pour s'emparer du pouvoir, et s'ils ne peuvent y réussir, pour bouleverser notre état social et tenter de s'y faire une position. Ce sont encore, pour la plupart, des hommes qui ne possèdent rien, et qui, à l'imitation des ultra-loyaux de Montréal, font la guerre à ceux qui possèdent et par conséquent à l'ordre de choses établi. Leur grand cheval de bataille est le "Rappel de l'Union." Ils reprochent au peuple canadien, qui soutient l'administration actuelle, d'aider au fonctionnement de l'Union. Ils nous disent en effet :

Pendant l'avant dernière session, le parti tory du Haut-Canada voulait se séparer du parti tory du Bas-Canada qui ne lui offrait qu'un misérable appui. Cette répudiation de leurs alliés par les tories était offerte aux franco-canadiens pour leur laisser toute liberté, dans la direction des affaires du Bas-Canada où ils formaient la très grande majorité. Le moyen était de former un ministère de coalition composé d'éléments séparés; ils lui garantissaient plus de stabilité, car la partie du ministère qui représentait chaque partie de la province correspondait, dans le tems, à la majorité de chacune d'elles. Ceci n'était rien moins que la négation et la suspension de l'Union, c'était une séparation PRATIQUE réclamée par tout un parti en Haut-Canada, alors en majorité dans la représentation, et qui présageait bien pour l'avenir. On était déjà fatigué de l'Union dans le Haut-Canada, puisqu'on cherchait à y remédier en la nullifiant. L'opposition, le ministère aujourd'hui, rejeta ces propositions sur la responsabilité du mandat dont elle était chargée de défendre les intérêts du Bas-Canada.

Ainsi, ces patriotes de première volée reprochent aux libéraux de n'avoir pas accepté une alliance ou coalition avec les tories du Haut-Canada ! Et aujourd'hui que les libéraux du Bas-Canada se sont unis aux libéraux du Haut-Canada, M. L. les indépendants disent que c'est une trahison envers le pays, que c'est une honteuse réabdication des principes ! Le peuple, qui pèse et les hommes et les choses, a compris que de semblables reproches n'étaient qu'un voile pour déguiser une immense ambition ou une perversité inouïe. Il rejette donc ces hommes, et leur dit : "J'ai des chefs éclairés, j'ai des guides éprouvés, qui montrent par leurs actes qu'ils sont à la hauteur de leur mission, et n'ont en vue que la prospérité du pays et le bonheur des populations. Je ne veux pas les rejeter, pour prendre à leur place des hommes qui, pour le plus grand nombre, n'ont encore rien fait pour leur pays, et qui croient que le patriotisme consiste à dénigrer sa patrie, et à faire une guerre sans relâche à ses institutions, à ses chefs, à sa religion."

Ces hommes en effet auront beau dire : "Il est impossible de croire que le peuple, après une conduite aussi fautive, après la répudiation des principes qui leur avaient servis valoir leur popularité dans le Bas-Canada puisse être satisfait. Il n'a rien obtenu de ce qu'ils avaient promis; et il a besoin de toutes les mesures qu'il attendait d'eux. Le seul fait tangible, la seule conséquence de toute la politique suivie jusqu'à cette heure, est l'avènement au pouvoir d'hommes qui lui disaient qu'arrivés là ils pourraient tout obtenir et tout faire pour son bonheur; et qui, une fois maîtres de cette position, qui lui coûtait tant d'années d'efforts et huit années de mauvaise législation, déclarent par chacun de leurs actes qu'ils ne peuvent rien qu'à demi, lorsqu'ils peuvent quelque chose. Si ce n'est le patronage et la corruption ministérielle qu'ils exercent sans contrôle et sans scrupule pour gagner des partisans ou pour les payer."

Le peuple ne le croit pas, parce qu'il voit ce que ces chefs, que les prétendus indépendants déprécient tant, ont fait pour relever les affaires publiques et empêcher le Canada de tomber dans la banqueroute ou dans un quasi-étatisme. Il répond à leurs détracteurs que, si les libéraux n'ont pas pu obtenir une représentation plus forte et plus appropriée aux besoins, c'est la faute du coryphée de ces indépendants, et non celle des chefs du peuple.

Ce second parti n'est pas plus à craindre que celui des tories, dont il n'est qu'un certainement pas la vingtième partie des forces numériques. Dans le moment présent, ces deux partis s'efforcent pour renverser l'administration dans laquelle l'immense majorité du peuple a confiance. Cette alliance, quelque singulière qu'elle paraisse, est faite dans le but avoué de supplanter les ministres actuels. C'est comme l'on voit une lutte dont le prix est la possession des places. Pour l'obtenir, on voudrait engager le peuple à conspuer les chefs qu'il suit depuis si longtemps qui l'ont guidé dans toutes ses luttes avant et depuis l'Union, et dont il approuve les paroles et les actes. On voudrait lui donner en échange des hommes qui n'ont à la bouche que des paroles de mépris pour la religion, ses ministres et son chef, et qui n'ont jamais donné une seule preuve de leur savoir-faire. C'est au peuple à choisir, c'est à lui à prononcer. Nous le disons sans crainte, toutes ces tentatives de prosélytisme, au profit de quelques individus, toutes ces injures et menaces, ne font que rallier tous les amis

de l'ordre et d'un bon gouvernement; elles ne font qu'affermir de plus en plus les autorités établies, qui, comme nous l'avons dit et comme le prouvent les nombreuses adresses que nous publions deux fois la semaine, seront soutenues par la grande majorité des citoyens. Autrement, nous aurions en Canada le règne de l'anarchie, le règne de l'incendie, le règne de la terreur. Or, de ces régnes-là nous en avons déjà eu plus que nous ne pouvons en attendre. Aujourd'hui, il s'agit de mettre à profit la position que nous ont faite les circonstances, et qui à cette heure peut servir grandement à donner au peuple cette prospérité et ce bonheur dont il a tant besoin et que voudrait lui ravir les anarchistes. Les intérêts du peuple triompheront, malgré l'opposition factieuse et criminelle de ses ennemis, et, après peut-être quelques moments de crise, le Canada pourra enfin reprendre ce calme, cette paix et ce degré de richesses et de bonheur auxquels le destine sans doute la Providence qui jusqu'ici a veillé si spécialement à ses intérêts.

ARRIVEE DU CALEDONIA.

Le Steamr Caledonia est arrivé jeudi à Halifax. Il apporte £52,000 en espèces. Le blé avait subi une baisse considérable; la fleur se vendait 22 centimes.

Le bill pour la modification des lois de Navigation a été emporté dans la chambre des Lords par une majorité de dix voix. Ces lois peuvent être considérées comme rappelés.

On dit que la sentence de déportation contre O'Brien et McNamee sera mise à effet avant le 1er de juin.

La querelle entre les parlements et les princes de l'empire Germanique est rendue à son plus haut point d'excitation, et dans le royaume de Saxe un conflit terrible a déjà eu lieu. Des nouvelles de Dresde du 8 nous apprennent que les hostilités continuent entre les royalistes et les insurgés, au désavantage de ces derniers. Les membres du gouvernement provisoire sont hors la loi, et une récompense est offerte pour leur appréhension.

A Leipzig, des troubles ont eu lieu, mais ils ont été comprimés. Plusieurs des insurgés ont été tués.

Des nouvelles de Berlin disent qu'une insurrection s'est déclarée à Breslau, le 6. Les troupes et le peuple se battaient dans la ville. On ajoutait qu'une insurrection avait eu lieu à Coblentz. L'empire autrichien est menacé d'une dissolution, par les succès continus des Hongrois.

La Russie marche contre les Hongrois, mais on pense qu'il faudra plus de temps que les forces combinées de la Russie et de l'Autriche pour éteindre cette insurrection nationale.

Les journaux de Londres du 11 annoncent qu'une note des cabinets d'Angleterre et de France a été adressée à celui de St. Petersburg, lui donnant avis de leur désapprobation de l'intervention de la Russie dans la querelle de l'Autriche et de la Hongrie, et en demandant la discontinuation.

L'expédition française en Italie a été repoussée et le capitaine Oudinot, parent du général, a été fait prisonnier. Les Français ont eu 180 hommes de tués et 400 de blessés. Le général a retiré ses troupes attendant de nouvelles forces du président. Le général français s'est avancé le 2 de Civita Vecchia; on dit que les Trimvirs avaient reçu une députation de trois officiers du général Oudinot, qui ont dit que la première raison de cette expédition était de préserver les Etats Romains d'une invasion autrichienne; la seconde était de s'assurer des sentimens du peuple quant à la forme de gouvernement qu'il juge la plus convenable, et enfin d'amener une réconciliation entre Pie IX et le peuple Romain. Le 27 l'assemblée constituante a résolu de s'opposer à l'entrée des Français à Rome, et de continuer ses préparatifs de défense. Ordre a été donné de miner les approches sur le bord de la mer. Des barricades sont placées avec des canons sur les chemins, et aux portes et sur les rues qui conduisent à Civita Vecchia. La garnison convertie dirigée par le Pape Borgia, entre le château St. Ange et la place du Vatican a été détruite par la poudre, et l'on s'est servi de ses mines pour boucher les avenues de la ville. Une députation du comité central avait protesté contre l'invasion, et avait informé le général Oudinot, que Rome s'opposerait à son entrée, et ferait sauter le Quirinal, le Vatican et l'église St. Pierre, sous lesquels on avait déjà fait des mines. Le général répliqua que ses instructions étaient impératives, et qu'il entrerait dans Rome de force, si on ne l'y recevait pas tranquillement.

ITALIE. — Le *Moniteur* annonce, d'après des dépêches diplomatiques publiées textuellement :

1° Que le 4 mai, M. Oudinot de Reggio était à Palo avec le quartier-général et la 2me brigade. La première était à Polidoro (six lieues de Rome), et la troisième venait de débarquer à Civita Vecchia; 2° Que Radetzki, en partant de Milan pour Malghera, a donné des ordres pour faire entrer 27,000 hommes en Romagne et en Toscane. On ajoute que trois bataillons autrichiens ont été envoyés de Trieste pour occuper Ancône; 3° Que 6,000 Autrichiens sont partis de Milan pour Ferrare, et devaient occuper Bologne. D'autres troupes sont parties pour la Toscane; 4° Que les autrichiens sont entrés à Lacques le 4 mai, et qu'on les attendait à Pise le même soir. De là, sans nul doute, ils marcheront sur Livourne; 5° Que le roi de Naples est entré, le 29 avril, sur le territoire de la république romaine, à la tête de 5,000 hommes, qu'une flotille impériale a débarqué à Terracine, et que quelques marins et soldats se sont dirigés vers Porto-di-Anzo, probablement pour s'opposer, — mais trop tard, — au débarquement des féloques Lombards.

PROCLAMATIONS DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE. — "Au nom de Dieu et du peuple. Au premier son de la cloche, le saint sacrement sera exposé dans les principales églises, pour implorer le salut de Rome et le triomphe du bon droit."

"Les trumvirs; Carlo Armellini, Giuseppe Mazzini, Aurelio Saffi."

"Romain, l'honneur est saint, Dieu et nos fusils feront le reste. Energie et ordre, Soyez dignes de vos pères. Qu'aucune voix ne profère des nouvelles alarmantes. Qu'aucun coup de feu ne soit tiré dans l'intérieur de la ville. Que chaque coup soit pour l'ennemi, que chaque cri soit : vive la république !"

"30 avril à une heure après-midi."

"Les trumvirs; Carlo Amellini, Giuseppe Mazzini, Aurelio Saffi."

nationale la proposition suivante : — "L'Assemblée nationale. — Vu l'article 5 de la constitution, ainsi conçu : "La république française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprind aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple;" Considérant que le pouvoir exécutif ayant obtenu de l'Assemblée nationale l'autorisation d'envoyer une expédition en Italie pour protéger la liberté, dirigé cette expédition contre une république issue du suffrage universel, et à employé les forces de la France contre la liberté du peuple romain; Considérant que cet acte odieux constitue, au premier chef, une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la constitution, une trahison flagrante des intérêts de la république française et de la démocratie européenne; Décrète : "Le citoyen Louis Napoléon Bonaparte, président de la république, et les citoyens Ollivier Barrot, Buffet, Lacrosse, Rathères, de Tracé, Passy, Drouin de l'Hays, Falloux et Fanchon les ministres, sont accusés d'avoir violé la constitution."

PLUS RÉCENT. — A l'Assemblée nationale de France, le ministre de la guerre a contredit l'avance de M. Ledru Rollin relativement aux pertes qu'auraient essuyées les Français en Italie. Néanmoins les lettres particulières confirment le fait. — Il y a eu dans le Hanovre une révolte; le roi a pris la fuite. — Dresde est rentrée dans l'obéissance. — Les Russes sont entrés en Hongrie. — On craignait une insurrection à Cologne. — Les Provinces Rhénanes paraissent au moment de se soulever. — Les Hongrois continuent à vaincre. Ils se sont emparés de Leiro, et l'on dit que toute l'armée de Jella-hich était détruite. — Les Danois et les Saxe-Weimariens semblaient devoir bientôt conclure la paix. — Le 11, le parlement de Hongrie a proclamé la déposition de la famille impériale du Trône de Hongrie. On y avait proposé et adopté momentanément les deux résolutions suivantes :

1o. La Hongrie, avec la Transylvanie, et toutes les parties de ce pays, comarques et provinces y appartenant, sont et seront un état Européen libre et indépendant. Le territoire du dit Etat Hongrois est indivisible, et son intégrité inviolable. — 2o. La maison de Hapsbourg-Lorraine, par ses trahisons, ses parjures et son agression armée contre la nation Hongroise, et de plus par l'acte qui l'a portée à diviser le territoire, à séparer la Transylvanie et la Croatie de la Hongrie, à annuler l'existence politique et indépendante du pays et à lever une armée puissante pour assasiner la nation par ces crimes et d'autres encore, la maison de Hapsbourg-Lorraine a basé la sanction tragique et tous les autres biens qui unissaient les deux pays, d'Autriche et de Hongrie. En conséquence de quoi cette maison parjure de Hapsbourg-Lorraine est et sera exclue et déposée, maintenant et pour toujours, de sa domination sur le territoire Hongrois, aussi bien que Transylvanien et autres y appartenant."

CONSEIL LEGISLATIF.

Vendredi, 25 mai 1849.

Le conseil législatif s'est occupé de la question du siège de la législature, et il a adopté unanimement la résolution suivante :

"Que c'est l'opinion de cette chambre qu'il serait extrêmement désavantageux et dispendieux d'avoir alternativement des sessions du parlement à Québec et à Toronto, en ayant qu'un pareil système nuirait le public dans l'incertitude et l'exposerait à subir l'influence constante d'intérêts locaux et personnels, et que, pour cette raison, cette chambre ne peut se dispenser de déclarer qu'elle regarderait cette mesure comme nuisible et contraire aux véritables intérêts de toute la province."

ATTENTION !!!

Nous voyons par nos journaux d'Europe que l'Angleterre a l'intention de changer le système qu'elle suit depuis longtemps, relativement aux criminels destinés à la déportation. Elle n'aurait plus de colonies pénales, ou plutôt toutes ses colonies seraient des lieux de refuge de ses brigands. C'est sa son intention avouée. Pendant que la chambre est encore en session, n'y aurait-il pas moyen de passer une Adresse représentant à la Métropole toute l'opposition qu'il y aurait à nous gratifier de ses bandits et repris de justice ? C'est ce que nous raisonnons à la considération des honorables membres, ne pouvant aujourd'hui en dire d'avantage sur ce sujet. Nous y reviendrons probablement vendredi.

Nous regrettons sincèrement qu'on ne deux journaux de cette ville se soient permis, par inadvertance sans doute, des réflexions peu convenables sur Sir B. d'Urban et le major-général Rowen. Le brave chevalier n'étant plus, il nous semble que les simples convenances exigent qu'on ne lui fasse pas à son sujet de réflexions mal-venues. Quant au général Rowen qui n'a été ou non secrétaire de Sir John Colborne (maintenant Lord Seaton), nous ne voyons pas pourquoi on lui reprocherait les actes injustifiables de celui-ci et comment on peut en faire peser la responsabilité sur ses épaules. Ayons pour maxime de juger les hommes par leurs paroles ou leurs actes, et non par ceux des autres.

La presse tory continue ses insultes et tout son tapage. Inutile d'en parler au long. Qu'il nous suffise de dire que le *Morning Courier* annonce que les tories sont allés faire visite à Sir B. d'Urban, le jour anniversaire de la naissance de la reine, afin qu'on ne puisse pas douter de leur loyauté "par le mépris qu'ils montrent pour un gouverneur déloyal !" Quel langage de bas étage ! Quel étrange oubli de toute décence !

Nos lecteurs verront par le court résumé des nouvelles d'Europe que le bill des lois de navigation avait si bien sa seconde lecture à une majorité de 10 voix dans la chambre des lords. Nous espérons qu'il aura de même eu sa 3e lecture, et qu'enfin nous allons pouvoir jouir de tous les heureux résultats que nous attendons de cette mesure.

Les nouvelles d'Europe nous apprennent de plus que les Français ont subi un échec aux portes de Rome. Mais il paraît que c'est grâce à une mine souterraine dont se sont servis les républicains romains, et grâce aussi au petit nombre de Français, qui n'étaient alors que 2000 hommes. Les prochaines nouvelles nous apprendront l'heureuse entrée des Français à Rome, sans effusion de sang, et au milieu des acclamations de la multitude, qu'opprime depuis trop longtemps une troupe de gens sans aveu, qui ne reconnaissent ni frein ni loi.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 29 MAI 1849.

SIR BENJAMIN D'URBAN.

Vendredi matin, entre 10 et 11 heures, est décédé, à l'hôtel Donegana, S. E. Sir Benjamin D'Urban, commandant des forces en cette province. Le vieux militaire est mort d'un coup foudroyant d'apoplexie; il était âgé de 72 ans. Sir Benjamin s'était trouvé aux batailles de Busaco, Albuhera, Badajoz, Salamanca, Vittoria, Pyrénées, Nivelle, Nive et Toulouse. Le Duc de Wellington, dit le *Herald*, l'avait appelé "son officier le plus accompli."